

le courage de J. Cortés d'avoir entrepris, seul, une tâche de cette envergure, et le féliciter de l'avoir menée à bien.

Omar BENCHEIKH
(CNRS, Paris)

Terence Frederick MITCHELL et Shahir EL-HASSAN, *Modality, Mood and Aspect in Spoken Arabic with Special Reference to Egypt and the Levant*. Kegan Paul International, Londres et New York, 1994 (Library of Arabic Linguistics. Monograph No. 11). 16 × 24 cm, xx + 129 p. + 6 p. en arabe.

Les arabisants, linguistes ou non, ne peuvent que se réjouir de la parution de la première monographie complète sur la structure de l'arabe moderne parlé en milieu « éduqué ». Comme le précise C. Holes, dans sa « Note de l'éditeur » (p. vii-viii), c'est une avancée dans l'élaboration d'une grammaire de cette variété d'arabe, « pan-arabe » contemporain, continuation des formes parlées communes à une époque ancienne, qui n'ont jamais été identiques à ce qu'on nomme l'arabe classique (CA) et qui se sont développées indépendamment de lui au cours des siècles de contacts réguliers entre les parlers. Les linguistes, arabisants ou non, apprécieront que soient traitées les trois catégories du mode, de la modalité et de l'aspect en arabe, les arabisants étant mieux placés pour savoir que le sujet a été très rarement abordé pour cette langue jusqu'aux années quatre-vingt : Holes remarque que sur les 5360 titres concernant la linguistique arabe, recensés en 1983 par Bakalla, seuls sept articles traitent de l'aspect, un de la modalité, aucun n'aborde le mode (p. vii).

Les auteurs dans leur préface (p. xiii) insistent eux aussi sur le « vide » que se propose de combler ce travail qui se veut une étude synchronique du mode, de la modalité et de l'aspect en arabe, destinée aux étudiants en linguistique arabe et en linguistique générale, ainsi qu'aux chercheurs. Leur approche se veut empirique : les faits sont tirés du corpus recueilli et étoffés, si besoin est, par le recours à l'intuition des locuteurs de cette variété d'arabe.

Après cette présentation, quelques pages sont consacrées à l'explication de la transcription adoptée et à la description articulatoire de certains phonèmes (p. xv-xvii); vient ensuite la liste des abréviations (p. xix-xx). Le livre comporte trois chapitres suivis de deux appendices, d'une bibliographie, d'un index et d'un glossaire des termes techniques (anglais-arabe); la partie en arabe comprend la traduction intégrale de la note de l'éditeur et de la préface.

Dans les premières lignes de l'introduction, qui constitue le très bref premier chapitre (p. 1-5), les auteurs expliquent le but de leur travail. Par le biais de cette étude d'un point particulier du système verbal, ils ont voulu étudier la variation linguistique, trop souvent négligée dans les descriptions existantes. Ce n'est qu'ensuite qu'ils définissent ce qu'ils entendent par « arabe parlé éduqué » (*Educated Spoken Arabic* = ESA) : « forme d'arabe utilisée dans la conversation

par les locuteurs éduqués originaires d'un ou de plusieurs pays arabes ». Les données sur lesquelles ils s'appuient ont été recueillies entre la fin des années soixante-dix et le début des années quatre-vingt par des membres de l'équipe de recherche du département de linguistique de l'université de Leeds, Arabes originaires d'Égypte, de Jordanie, Syrie et Palestine et qui ont établi un corpus oral de conversations et discussions spontanées dans les trois premiers pays cités ainsi qu'au Liban et au Koweit, auprès de locuteurs éduqués, jeunes gens des deux sexes, appartenant à différents milieux socioprofessionnels. Ils ont aussi utilisé des débats et discussions radiodiffusés non préparés par écrit, ont fait appel à des étudiants arabes de l'université de Leeds pour vérifier et éliciter certains exemples et, enfin, se sont référés aux écrits concernant cette aire. Le choix de cette étude polylectale de variétés d'arabe se justifie en ce que les parlers sont ceux d'une région au centre du monde arabe, qu'ils forment une entité et que les différences sont d'ordre lexical et phonologique avant d'être grammaticales. Ils distinguent à l'intérieur de ces parlers trois niveaux, trois « styles » : le formel (= F) qui se rapproche du style écrit, l'informel (= -F) qui est subdivisé en -Fa et -Fb (selon qu'il est plus ou moins proche du vernaculaire local). Dans les deux niveaux (F et -F) ils ne prennent en compte ni le formel de haut niveau (high-flown = HF), très littéraire, sorte de « prose parlée », ni les traits dialectaux typiquement locaux, mais ils reconnaissent que des chevauchements existent aux deux extrémités du continuum. Cette variété « éduquée » de l'arabe parlé est dédaignée par les grammaires et dictionnaires existants, cet ouvrage se propose donc de contribuer à la description d'un point particulier de sa grammaire, tout en tenant compte de la variation stylistique et régionale.

Le dernier paragraphe du chapitre (p. 3-5) est un très bref aperçu de ce que les auteurs entendent par phrase verbale, particules verbales, éléments préverbaux, compléments du verbe et « accessoires » (*adjuncts*) verbaux qui constituent une sous-classe adverbiale. Il faut préciser que, conformément à une certaine tradition arabisante, les auteurs parlent pour la phrase nominale de « phrase sans verbe », phrase dans laquelle la copule serait « effacée » (p. 4).

Les deux autres chapitres abordent le sujet proprement dit de l'ouvrage : le chapitre II, le plus important (p. 7-64), traite de la modalité et du mode, le chapitre III (p. 65-105), de l'aspect.

L'organisation des deux chapitres est la même : les définitions précèdent les illustrations des différentes façons d'exprimer la modalité, le mode et l'aspect dans cette variété d'arabe, avec une étude très fine des nuances sémantiques de chaque construction et des variations régionales ou sociolinguistiques (entre les niveaux F et -F). De très nombreux exemples illustrent le texte, ils sont toujours glosés en fonction de leur variation et le plus souvent replacés dans leur contexte extralinguistique; cette qualité se retrouve aussi dans les deux appendices qui suivent et qui permettent de faire le point sur la construction du « datif éthique » (Appendice A, p. 107-109) et sur les verbes dans un enchaînement de propositions, *catenation* (Appendice B, p. 111-115).

Tout l'ouvrage est bien une monographie de l'emploi des particules, préverbes, auxiliaires, formes verbo-nominales, constructions prépositionnelles qui entrent dans l'expression de la modalité, de l'aspect et du temps dans ces parlers; les auteurs prennent aussi en compte le rôle

joué par l'intonation et l'allongement expressif des voyelles (cf. p. 109). L'ensemble de l'étude fait apparaître la grande richesse du corpus recueilli et la profonde connaissance de chaque variété de ce parler ESA.

L'index (p. 121-129), après la bibliographie (p. 117-119), reprend les termes techniques et les différents auxiliaires, copules ... traités dans les chapitres précédents. Le glossaire arabe — anglais des termes techniques (4 p. non numérotées) présente les principales notions utilisées dans l'ouvrage (on regrettera l'absence de *auxiliary*, *copula*, ainsi que *durative* et *inceptive* sous *Aspect*). Cette partie est d'autant plus précieuse que des glossaires de ce type sont très rares et celui-ci se révèle être d'un grand secours en permettant aux étudiants (arabophones) en linguistique d'avoir accès plus facilement au vocabulaire spécialisé utilisé par les auteurs.

Ce souci pédagogique de T.F. Mitchell et Sh. Al-Hassan se manifeste dès les premières pages du premier chapitre où deux tableaux, celui présentant les temps et modes, p. 14, et celui des différentes constructions exprimant les modalités, p. 15, permettent de faire la synthèse des définitions et des exemples donnés précédemment. Cependant, malgré leur volonté affirmée p. XIII de ne pas se rattacher à une école et d'éviter l'emploi de « jargon », les auteurs n'ont pas toujours su éviter l'écueil en utilisant par exemple les termes de « *factive / contra-factive / non-factive* » (pour les phrases énonçant une réalité objective / un irréel / une opinion). L'emploi d'une terminologie fluctuante pour désigner une même catégorie est plus gênante, ainsi *kān* est-il tantôt classé comme « auxiliaire » (p. 14), plus précisément « auxiliaire de temps » (p. 36), tantôt comme « copule » (p. 68, § « Rôle temporel de la copule »).

Sur le plan de l'approche et de la présentation du système verbal de l'arabe, le lecteur, étudiant ou chercheur, est souvent pris au dépourvu par l'imprécision et les contradictions qui entourent la définition du système et celle de la notion de temps en arabe. Ainsi peut-on lire p. 8 : « La différence entre ce qui a été réalisé... et ce qui ne l'est pas est à la base de la distinction en arabe entre temps (*tense*) et mode »; plus loin (p. 13) « L'arabe a deux temps (*tenses*) qui ne se réfèrent que de manière ténue à des distinctions temporelles.... Du point de vue du type d'action verbale à laquelle sont reliés les temps, on peut distinguer entre ce qui a été réalisé ou effectué et ce qui reste irréalisé. » Ces caractéristiques relèvent d'un système aspectuel et non temporel. Les auteurs, cohérents avec eux-mêmes, préfèrent utiliser « passé » et « non-pasé » pour désigner ce qu'ils nomment les deux « temps ». Mais cette ambiguïté va conduire tout au long de l'ouvrage à des amalgames entre aspect et temps, à des acrobaties pour retrouver un système temporel à l'intérieur d'un système fondamentalement aspectuel, à des restrictions ou exceptions aux règles dégagées. L'amalgame entre les deux notions apparaît par exemple dans l'analyse de la modalité dans la phrase conditionnelle. Citant des phrases comme *hatta law rafa'na daržat ilħaraara, ilbeeD muš raahyfa'is* « même si nous augmentons la température, les œufs n'écloront pas » (ex. 13, p. 23) et *law Talab minni 'ayy šii, la 'aTeetu(h) yyaa(h)* « s'il me demandait / m'avait demandé quoi que ce soit, je lui donnerais / aurais donné » (ex. 24, p. 24), dans lesquelles l'irréel ou le potentiel sont exprimés par la conjugaison du passé (p. 23), les auteurs remarquent que les phrases conditionnelles sont la principale exception à la règle selon laquelle la conjugaison du passé affirme l'achèvement d'un événement

passé. L'acrobatie consiste à conclure ce paragraphe en expliquant l'emploi du « passé » dans la protase, par le fait qu'il y a réalisation envisagée et en justifiant le passé dans l'apodose par l'expression de la certitude que la conséquence aurait été celle envisagée (p. 24).

Dans le troisième chapitre « Aspect (avec quelques références complémentaires au temps verbal [*tense*]) », § 3.2 « Aspect et temps verbal » (p. 65-68), même s'ils reconnaissent que lier l'aspect et le temps au sein de la forme verbale est source de confusions et controverses, ils ne remettent pas en question leur position. S'ils définissent le temps (*tense*) comme « une catégorie flexionnelle qui localise l'action ou l'état exprimé par le verbe dans le temps relatif au moment de l'élocution », ils précisent que les deux conjugaisons de l'arabe ne sont absolument pas compatibles avec les divisions du temps universel (*time*). Pour eux, le verbe conjugué place l'action (ou l'état) comme antérieure ou non-antérieure au moment de l'acte de parole (celui-ci étant soit situé dans le passé soit non-passé) et, pour expliquer du « passé » dans les phrases gnomiques, les auteurs arguent que ce « temps passé » embrasse alors le passé, le présent et le futur, que la nature temporelle de la forme n'est pas déictique, c'est-à-dire qu'elle n'est pas reliée à « ici et maintenant » (p. 66). C'est donc reconnaître que la forme conjuguée arabe n'exprime pas ce que M. Cohen (1924) nomme le « temps situé » par rapport au locuteur et de plus cette affirmation contredit ce qui est stipulé quelques lignes plus haut (la forme du « passé » situe l'action / l'état comme antérieur au moment de l'élocution). Il est difficile d'accepter que, pour les besoins de l'argumentation, on puisse considérer une même forme verbale comme énonçant un « temps », ou un aspect, selon le contexte.

Le classement sémantique de certains verbes est un peu déroutant : ainsi dans les verbes de mouvement sont inclus « écrire » et « nettoyer » (p. 69, ex. 8, 9), mais il faut reconnaître que dans le glossaire seuls les verbes « marcher / aller, partir, venir » illustrent cette entrée « motive verbs » sous « Verbs ».

Dans la bibliographie, on regrettera l'absence de deux ouvrages de base sur le sujet : M. Cohen, *Le système verbal sémitique et l'expression du temps*, 1924, Paris, Leroux, et D. Cohen, *L'aspect verbal*, 1989, Paris, Presses Universitaires de France.

Enfin, ce livre souffre beaucoup d'une mauvaise lisibilité. Ce défaut n'est en rien imputable aux auteurs mais bien plutôt à l'éditeur. On connaît la crise que traverse (depuis longtemps déjà) l'édition scientifique, on comprend le souci d'économie de papier qui anime chacun mais, si cela peut justifier un interligne très étroit et peu d'aération dans le texte, on n'en déplore pas moins qu'aucune marque ne différencie les exemples insérés dans le texte du texte lui-même². La transcription de l'arabe n'utilisant que les caractères d'un clavier normal, l'exemple et le commentaire s'enchaînent, sans transition, sans aucun repère pour l'œil; cela rend fastidieuse et fatigante la lecture d'un ouvrage qui est extrêmement riche. Heureusement, le lecteur qui aura fait l'effort de surmonter cet obstacle de la présentation matérielle en sera

2. Les exemples qui illustrent tout un paragraphe sont, eux, clairement placés les uns sous les autres et précédés d'un numéro.

largement récompensé, car ce volume est incontestablement une étude importante de dialectologie et sociolinguistique arabes par le biais de l'analyse du fonctionnement du système verbal dans un parler qui tend à devenir une véritable koinè parmi les gens éduqués et les intellectuels arabes du Proche-Orient.

Marie-Claude SIMEONE-SENELLE
(CNRS-LLACAN, Meudon)

Antoinette CAMILLERI. *Bilingualism in Education. The Maltese Experience.* Julius Groos Verlag (Sammlung Groos 53), Heidelberg, 1995. xi + 259 p. + 2 cartes.

La société maltaise se caractérise par un bilinguisme maltais-anglais généralisé, mais à des degrés divers, avec interchangeabilité des deux langues dans la plupart des sphères d'activité (p. 1). La conquête arabo-musulmane de 870 lui a légué la langue des vainqueurs, l'arabe, devenu maltais, langue officielle (depuis 1934) et nationale (depuis 1974) du pays; c'est la reconquête chrétienne de 1041 qui a fortifié la foi catholique. La colonisation britannique, de 1800 à 1964, date de l'indépendance de ce petit archipel méditerranéen de 350 000 âmes, lui a aussi permis d'acquérir la maîtrise de l'anglais, autre langue officielle depuis 1934. L'étude passionnante et rigoureuse des mécanismes et des motivations de l'usage mélangé du maltais et de l'anglais que nous propose Antoinette Camilleri, enseignante à l'université de Malte, est circonscrite à un domaine bien particulier, celui de l'éducation dans le secondaire. L'ouvrage bénéficie en outre de la profonde connaissance que l'auteur a de son milieu d'origine.

Le livre est destiné avant tout aux chercheurs en pédagogie bilingue et aux praticiens dans ce domaine. Il est aussi d'un très grand intérêt pour tous ceux qui se préoccupent des contacts linguistiques, phénomènes beaucoup plus répandus sur la planète que le monolinguisme, et en particulier dans les pays arabes. Si Malte partage son bilinguisme avec beaucoup d'autres pays en situation postcoloniale, l'île est exemplaire parce qu'elle est ethniquement homogène, possède des réseaux sociaux très denses où les modes, linguistiques ou autres, se répandent très rapidement et qu'elle ne s'est pas dotée d'une politique linguistique explicite en matière d'éducation (cf. p. 1, 12 et 69-71).

L'ouvrage d'A.C. est divisé en sept chapitres. L'introduction (chap. I, p. 1-11) expose les orientations du travail de recherche et la méthode utilisée : enregistrement vidéo d'un corpus de 16 leçons en diverses matières (mathématiques, physique, biologie, histoire, économie, économie domestique, anglais, maltais, travaux manuels, sciences sociales et philosophie) auprès de plusieurs enseignant(e)s d'âges variés dans des écoles publiques et privées. Quatre enseignants, deux chefs d'établissement et un inspecteur ont par la suite eu des entretiens informels avec l'auteur et il a été demandé aux enseignants d'analyser leur comportement linguistique après avoir visionné la cassette de leur leçon et lu une analyse préliminaire du corpus. Enfin ils ont